



**BEAUFORT**

(Grand-Duché de Luxembourg)

## COMMUNE DE BEAUFORT

# AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que le bureau d'architecture Wagener & Cotza de Kopstal, au nom et pour le compte du promoteur Beaufort Lotissement s.a., a présenté un projet d'aménagement particulier

**prévoyant la construction de 5 maisons unifamiliales, sur des fonds sis à Beaufort, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, numéro 48/3872, à l'intérieur du périmètre d'agglomération, en zone d'habitation 1 avec superposition d'une zone soumise à un plan d'aménagement particulier nouveau quartier.**

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le projet d'aménagement particulier est déposé pendant 30 jours, du 26 janvier au 24 février 2018, à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

**Beaufort, le 25 janvier 2018**

**Le collège des bourgmestre et échevins,**

**Camille HOFFMANN**

**Lily SCHOLTES**

**Emile WIES**